

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1796

Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et l'Association « L'Oasis Sans-Souci », sise 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1796 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION CADRE 2016-2018 ENTRE LA VILLE
DE LYON ET L'ASSOCIATION « L'OASIS SANS-SOUCI »,
SISE 8 RUE SAINT-THEODORE A LYON 3E (DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1985, l'Association « L'Oasis Sans-Souci » a pour but de proposer et d'organiser l'animation sociale, culturelle, sportive et récréative du quartier Dauphiné-Sans-Souci, dans le 3^e arrondissement de Lyon. Elle propose à ses 240 adhérents des activités très variées comme, par exemple, l'apprentissage de langues étrangères (trois groupes de huit personnes), les cours d'informatique, le bridge, jeux de société, la cuisine, la gymnastique d'entretien, des activités manuelles et artistiques (scrapbooking, décoration...), des sorties culturelles (une sortie par mois) et l'aide aux devoirs pour les plus jeunes.

Ces différentes activités permettent aussi de favoriser le lien social entre les habitants du quartier.

La Ville de Lyon soutient depuis plusieurs années l'Association « L'Oasis Sans-Souci » pour ses actions en direction des habitants du quartier Dauphiné Sans-Souci et reconnaît la pertinence du travail accompli par cette structure.

C'est ainsi que la Ville de Lyon a souhaité apporter son soutien financier à l'Association par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 671 euros inscrite au budget 2016 par délibération n° 2015/1724 du 17 décembre 2015.

La convention cadre 2016-2018, soumise à votre approbation et jointe au présent rapport, fixe, dans la continuité de celle précédemment signée, les engagements de la Ville de Lyon et de l'Association « L'Oasis Sans-Souci », ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement.

Vu la délibération n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. La convention cadre 2016-2018 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « L'Oasis Sans-Souci », sise 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3^e, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, le Conseiller municipal
délégué,

C.F. LEVY